

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-012

Objet : Petite Pôle petite enfance - convention avec l'Arrosoir, fleuriste à Rougemont-le-Château

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

la mise en place d'un projet annuel autour de la nature au sein des trois multi-accueils de la collectivité,

DECIDE

Article 1^{er} : d'organiser des temps d'animation autour de la présentation de la flore,

Article 2 : que ces animations :

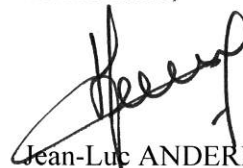
- interviendront à raison d'une séance par saison, le lundi de 10h00 à 11h00,
- que le matériel technique nécessaire aux interventions sera fourni par l'intervenant,
- seront effectuées à titre gracieux.

Article 3 : de signer une convention détaillant les conditions d'organisation.

Visa préfectoral

Etueffont, le 22 février 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

